

Affaires courantes

[Français]

QUESTIONS TRANSFORMÉES EN ORDRES DE DÉPÔT DE DOCUMENTS

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Madame la Présidente, si la question numéro 94 pouvait être transformée en ordre de dépôt de document, ce document serait déposé immédiatement.

Mme le vice-président: La Chambre désire-t-elle que la question numéro 94 soit réputée transformée en ordre de dépôt de document?

Des voix: D'accord.

[Texte]

Question n° 94—**M. Althouse:**

Depuis 1989, le ministère de l'Agriculture a-t-il réalisé chaque année des essais pratiques des récoltes génétiquement modifiées et, dans l'affirmative, a) quels essais ont été faits, b) des évaluations environnementales ont-elles précédé chaque essai et, dans la négative, pourquoi?

(Le document est déposé.)

[Français]

M. Cooper: Je demande, madame la Présidente, que les autres questions soient réservées.

[Traduction]

M. Milliken: Madame la Présidente, j'invoque le Règlement. Dire que j'étais déçu que l'on n'ait pas répondu à ma question hier, serait loin de la vérité.

Le 13 mai, j'ai mis au *Feuilleton* une question que j'avais déjà posée le 25 février de cette année. J'ai demandé une réponse en 45 jours, mais elle n'est toujours pas là.

Le député de Lac-Saint-Jean parlait il y a peu de temps de la situation à Montréal. Je comprends qu'il n'ait pas posé de question au sujet de sa propre circonscription, car ma question porte justement sur les largesses du gouvernement à l'égard de cette circonscription lors des élections partielles.

Je demande quelles promesses le gouvernement a faites et si on leur a donné suite. Je pense qu'il est juste de dire que cette réponse ne devrait pas prendre huit ou neuf mois. Il s'agit tout simplement d'un abus du système et je demande au secrétaire parlementaire d'étudier cette question et de me fournir une réponse le plus tôt possible. Nous avons passé le stade où je devrais avoir

besoin de me lever et de protester. Je l'ai déjà fait à deux occasions auparavant, mais il semblerait que tout ça tombe dans l'oreille d'un sourd.

M. Cooper: Madame la Présidente, je remercie le député de m'avoir fait part de ses problèmes. Je m'excuse auprès de lui. Je suis à peu près certain d'avoir signé la réponse à cette question. Je pensais qu'elle avait été déposée avec celles d'hier. Je vais certainement m'enquérir de la situation, car il me semblait, si ma mémoire est bonne, que j'avais signé la réponse pendant la fin de semaine et j'étais persuadé qu'elle faisait partie du groupe. Je vais me renseigner.

* * *

DEMANDES DE DOCUMENTS

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Madame la Présidente, pourriez-vous, s'il vous plaît, passer aux avis de motions portant production de documents, plus particulièrement aux motions P-2 et P-3, inscrites au nom du député de Churchill.

P-2—**M. Murphy**

Qu'un Ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie de toute correspondance et communication entre le premier ministre, le Bureau du Conseil privé, un ministre du Cabinet et(ou) leurs agents et le député de Lévis ou quelqu'un agissant en son nom concernant ce sur quoi porte le projet de loi C-79.

M. Cooper: Madame la Présidente, il n'y a pas eu de correspondance ou de communications entre le Bureau du Conseil privé et le député de Lévis au sujet du projet de loi C-79.

Le 7 mai 1991, le Bureau du Conseil privé a envoyé par télécopieur au député de Lévis un exemplaire du décret CP-1991-813 en date du 7 mai. Quant aux communications entre le premier ministre, le cabinet du premier ministre, des ministres et le député de Lévis, sachez que le gouvernement n'a pas comme pratique de divulguer les communications entre les députés et les ministres.

Je demande donc au député de retirer sa motion et de demander qu'elle soit renvoyée à une date ultérieure.

Mme le vice-président: La motion est renvoyée à une date ultérieure.

P-3—**M. Murphy**

Qu'un Ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie de toute correspondance et communication entre le premier ministre, le Bureau du Conseil privé, un ministre du Cabinet et(ou) leurs agents et le député de Lotbinière ou quelqu'un agissant en son nom concernant ce sur quoi porte le projet de loi C-79.